

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7,L 132-11,L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 5 et 6 février 2015 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 et notamment son volet territorial,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes de des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 avril 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional du Pays Loire en Layon pour un montant d'aide régionale de 2 092 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 décembre 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional de Laval Agglomération - Loiron pour un montant d'aide régionale de 6 135 000 €, modifié par voie d'avenant ;
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2015 relative à l'approbation de la convention concernant le Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services du PETR Vallée du Loir et modifiée par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 18 novembre 2016 relative à l'approbation de la convention n°2016_08963 au titre du Fonds Régional d'Études Stratégiques pour l'élaboration de l'étude de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Olonnes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, pour un montant d'aide régionale de 2 439 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic Cœur Pays de Retz, pour un montant de dotation de 3 153 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, pour un montant de dotation de 3 060 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, pour un montant de dotation de 5 449 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon, pour un montant de dotation de 2 225 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Terres de Montaigu - Montaigu Rocheservière, pour un montant de dotation de 2 070 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, pour un montant de dotation de 1 552 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée, pour un montant de dotation de 2 800 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, pour un montant de dotation de 3 134 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération, pour un montant de dotation de 4 587 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron pour un montant de dotation de 700 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts, pour un montant de dotation de 1 298 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée pour un montant de dotation de 1 676 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la commune de l'Île d'Yeu, pour un montant de dotation de 1 253 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, pour un montant de dotation de 1 062 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, pour un montant de dotation de 3 066 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Agglomération Saumur Val de Loire, pour un montant de dotation de 7 591 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique pour un montant de dotation de 1 013 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Nantes Métropole pour un montant de dotation de 17 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 9 100 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Chantonnay, pour un montant de dotation de 982 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 6 146 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Pouzauges pour un montant de dotation de 1 191 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe pour un montant de dotation de 2 040 000 € pour la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et de 1 603 000 € pour la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 5 575 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Perche Sarthois, pour un montant de dotation de 5 062 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans, pour un montant de dotation de 1 383 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir, pour un montant de dotation de 4 382 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de l'Agglomération du Choletais pour un montant de dotation de 4 111 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juin 2019 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Le Mans Métropole, pour un montant de dotation de 3 900 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Clisson aggro Sèvre et Maine pour un montant de dotation de 1 468 000 €,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) :

Loire-Atlantique

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 194 750 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe1.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 128 019 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 2.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 2.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 350 050 € pour les actions du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 3.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 3.

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée, un montant total de subventions de 90 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 43 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44)

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 43 000 € en autorisation d'engagement pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 4 644 147 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 5.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 5.

APPROUVE

la modification du coût total éligible de l'opération inscrite au CDM de Nantes Métropole approuvée le 12 juillet 2019 au bénéfice de la Commune de Saint-Jean-de-Boiseau pour « la construction d'une salle festive sur le site des Pierres Blanches » (arrêté 2019_08509) à 3 400 000 € HT sans modification de la dotation régionale

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 150 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 6.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 6.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 123 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de Clisson agglo Sèvre et Maine (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 7.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de de Clisson agglo Sèvre et Maine (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 7.

APPROUVE

la modification du coût total de l'opération inscrite au CTR 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon approuvée le 17 novembre 2017 au bénéfice de la Commune de Savenay « une voie douce entre les rues des Canaris et du Prince du Bois (percée des Touchelais) » (arrêté 2017_10131) à 200 356 € HT sans modification de la dotation régionale.

Maine-et-Loire

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 1 300 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Agglomération du Choletais (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 8.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Agglomération du Choletais comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 8.

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée, un montant total de subventions de 197 077 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 9.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 9.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 52 320 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 9.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 52 320 € en autorisation d'engagement pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 9.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 9.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 42 909 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 10.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 10.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 145 765 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 11.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 11.

APPROUVE

la modification de la subvention régionale attribuée à la commune de Brissac Loire Aubance pour l'opération « réaménagement d'un bâtiment en vue de la création d'une Maison France Services par la commune de Brissac Loire Aubance » (arrêté n°2019_15596) au titre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire - 49), avec une augmentation de la dotation régionale à hauteur de 110 155 € et une dépense éligible réévaluée à 446 000 € HT.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 336 400 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 12.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 12.

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée, un montant total de subventions de 410 946 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 13.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 13.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 75 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau

figurant en 1.1.3 – annexe 13.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 75 000 € en autorisation d'engagement pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 13.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 13.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 376 860 € en autorisation de programme pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 14.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 14.

Mayenne

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 225 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 15.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 15.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 57 200 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 16.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 16.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 232 698 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 17.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 17.

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée, un montant total de subventions de 10 155€ pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 18.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 30 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne - 53) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 18.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 30 000 € en autorisation d'engagement pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 18.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 18.

Sarthe

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 160 880 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 19.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 19.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 10 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 20.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 20.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 18 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 21.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 21.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 10 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 22.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 22.

APPROUVE

la modification du coût de l'opération « Mise en place de dispositifs anti-chutes et acquisition de trois conteneurs pour le stockage de déchets », dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat mixte du Val de Loir pour la collecte et le traitement des déchets, pour les déchèteries de Montval-sur-Loir, Verneil-le-Chétif et Le Lude, (arrêté n°2019_10374), inscrite au Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir (Sarthe - 72), la dépense éligible étant abaissée à 50 439 € HT, sans modification de la dotation régionale attribuée, portant ainsi le taux d'intervention régionale à 29,74 %.

APPROUVE

l'action et les crédits régionaux mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 tels que figurant en 1.1.3 - annexe 20.

APPROUVE

l'action et les crédits régionaux mobilisés pour le Perche sarthois (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 tels que figurant en 1.1.3 - annexe 22.

Vendée

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 25 550 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Chantonay (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 23.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Chantonay comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 23.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 358 929 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 24.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 24.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 685 224 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 25.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 25.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 242 700 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 26.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 26.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 50 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 27.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 27.

APPROUVE

la modification du montant de la subvention régionale attribuée à la Communauté de communes Océan Marais de Monts pour l'action « Aménagement d'un point d'information touristique intercommunal » (arrêté n°2019_11051), inscrite au Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, qui s'élève désormais à 40 000 €, sans modification de la dépense subventionnable.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 50 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 28.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 28.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 279 529 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 29.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 29.

APPROUVE

la modification du montant de la subvention régionale attribuée à la Commune de La Rabatelière pour l'action « Rénovation énergétique et agrandissement de la salle polyvalente » (arrêté n°2018_13317), inscrite au Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de

communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, qui s'élève désormais à 260 928 €, sans modification de la dépense subventionnable.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 94 464 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 30.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 30.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 75 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Terres de Montaigu – Montaigu-Rocheservière (Vendée - 85).

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 75 000 € en autorisation d'engagement pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Terres de Montaigu – Montaigu-Rocheservière (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 31.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Terres de Montaigu – Montaigu-Rocheservière comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 31.

Dans le cadre de l'exécution des Nouveaux contrats régionaux (Ncr) :

Maine-et-Loire

APPROUVE

la prolongation du délai de validité de l'arrêté n°2015_08178 jusqu'au 19 octobre 2021 et la modification de la dépense subventionnable à hauteur de 480 012 € HT sans modification de la subvention, afin de permettre l'achèvement de l'action n°16 « Bâtiment relais intercommunal sur la Commune de Thouarcé » du Nouveau contrat régional 2013-2016 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Mayenne

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention d'attribution d'une subvention accordée au titre du Nouveau Contrat Régional 2013-2016 de Laval Agglomération-Loiron entre la Région, la ville de Laval et la SPL Laval Mayenne Aménagements actant une réduction de la base subventionnable à 2 540 000 € HT, correspondant à la première phase des travaux, et une augmentation du taux d'intervention pour l'action n° 8 « Aménagement autour de la rue des Trois Régiments dans le cadre du PEM », figurant en 1.3.1 – annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer le présent avenant

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

APPROUVE

les termes de la convention modificative à la convention n°2016_08963 approuvée le 18 novembre 2016 et signée le 30 novembre 2016 avec la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne Agglomération (Vendée - 85) pour l'étude de révision du SCOT.

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention modificative telle que figurant en 1.5 - annexe 1.

Dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 072 509 € pour les 31 dossiers, figurant en 2.1 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.1 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 24 juin 2018 pour la mise en paiement de la subvention de 10 000 € attribuée à la Commune du Genest-Saint-Isle (Mayenne - 53) par arrêté n° 2019_05293 lors de la Commission permanente du 6 juin 2019.

ANNULE

la subvention de 24 576 €, relative aux travaux de sécurisation du centre-bourg et création d'un city-stade, accordée à la Commune de Bouchamps-les-Craons (Mayenne - 53) par arrêté n° 2019_8847 lors de la Commission permanente du 12 juillet 2019.

ANNULE

la subvention de 35 467 €, relative aux travaux de réhabilitation de bâtiments communaux et de réfection de la toiture de l'église, accordée à la Commune de Grazay (Mayenne - 53) par arrêté n° 2019_04616 lors de la Commission permanente du 5 avril 2019.

ANNULE

la subvention de 9 833 €, relative à la création et l'aménagement d'une voie douce entre les communes de Saint-Georges-le-Flécharde et Vaiges, accordée à la Commune de Saint-Georges-le-Flécharde (Mayenne - 53) par arrêté n° 2019_06646 lors de la Commission permanente du 6 juin 2019.

ANNULE

la subvention de 18 464 €, relative à la création d'une maison des associations, accordée à la Commune de Pruillé-le-Chétif (Sarthe - 72), par arrêté n° 2018_08080 lors de la Commission permanente du 13 juillet 2018.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 31 décembre 2017 pour le versement de l'acompte et du solde de la subvention de 70 000 € attribuée à la Commune de Gorges (Loire-Atlantique - 44) par arrêté n° 2018_13685.

APPROUVE

la modification du montant de la dépense éligible à hauteur de 543 068,79 € HT, au lieu de 646 205 € HT, pour le réaménagement du centre bourg avec prolongation de la voie douce, sans modification du montant de la subvention attribuée à la Commune de Saint-Rémy-de-Sillé (Sarthe - 72), par arrêté n° 2017_07215 lors de la Commission permanente du 7 juillet 2017 pour un montant de subvention de 50 000 €.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 1 020 707 € pour soutenir 15 projets d'investissements scolaires portés par des Communes figurant en 2.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou la rénovation de leurs écoles.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 1.

ANNULE

la subvention de 8 906 €, relative à la mise en accessibilité de l'école de la Source, accordée à la Commune de Chaudfonds-sur-Layon (Maine-et-Loire - 49) par arrêté n° 2019_09482 lors de la Commission permanente du 12 juillet 2019.

ANNULE

la subvention de 25 996 €, relative à la réhabilitation du restaurant scolaire dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, accordée à la Commune de La Rouaudière (Mayenne - 53) par arrêté n° 2019_09488 lors de la Commission permanente du 12 juillet 2019.

Dans le cadre de la mesure "Accompagner des projets favorisant la mobilité en milieu rural" :

APPROUVE

l'actualisation du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires » adopté à la commission permanente du 14 février 2020 tel que figurant en 2.4 - annexe 1.

Dans le cadre du Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural (MACS) :

APPROUVE

la prolongation de l'arrêté n°2018_10017 au 5 décembre 2020 pour l'EURL Garage Lefevre au titre du MACS du PETR Vallée du Loir (Sarthe - 72).

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville :

APPROUVE

l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Cholet, telle que figurant en 5.1.1 - annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Cholet en tant que partenaire, telle que figurant en 5.1.1 - annexe 1.

Dans le cadre des avis de la Région en tant que personne publique associée :

ÉMET

un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération du Sud Est Vendée (Vendée - 85), sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis présenté en 5.2.1 - annexe 1.

ÉMET

un avis favorable sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Meslay-Grez (Mayenne - 53) en tant que Personne Publique Associée, sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis présenté en 5.2.2 - annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs